

[SUD CT] Tract demandant l'abrogation du jour de carence et Communiqué des représentants SUD CT policiers municipaux

4 décembre 2020

COMMUNIQUE



Comme énoncé plus haut, nous tenons également à vous faire part de nos inquiétudes concernant la loi sécurité globale. Inquiétudes déjà évoquées lors de l'audioconférence du 6 novembre et dont nous reprendrons certains points.

Nous notons déjà que l'armement systématique des Polices Municipales est écarté. Seul syndicat à avoir fait part de son désaccord sur l'armement obligatoire des policiers municipaux lors de la réunion plénière de la CCPM de juillet 2019, et nous en sommes satisfaits. Nous déplorons que le principe de libre administration des collectivités renvoie la responsabilité de l'armement aux exécutifs locaux, cela empêchant toute discussion globale sur l'armement de la police municipale et sa dérive militariste.

Concernant l'extension de certaines prérogatives pour les policiers municipaux, elle soulève, entre autres, le problème de la formation qu'il faudra dispenser et de son coût pour les collectivités. A ce dernier il faudra rajouter le temps attribué à ces nouvelles prérogatives qui sera forcément au détriment des missions essentielles et prioritaires, selon nous, d'une police locale et de proximité.

Il nous apparaît également important de vous faire part de nos doutes concernant l'utilisation de drones, le recours à la vidéo-surveillance et à la reconnaissance faciale qui sont des mesures liberticides et loin d'être la panacée. Il est reconnu que la technologie ne peut remplacer l'humain dans les missions affectées à la police municipale.

Inquiétudes aussi de notre part quant au fait de rendre délictuel le fait de filmer et/ou de diffuser des images de Policiers en intervention. Malheureusement l'actualité ne fait que conforter nos positions. Rappelons-nous les affaires Benalla, celle du Burger King ou encore celle de Geneviève Legay-et tant d'autres députés. Quelles auraient été les suites énoncées sans les images ?

Plus pragmatiquement, de telles mesures contribueront à rendre encore plus impopulaire la Police, au sens général du terme mais également le gouvernement. La preuve, la forte mobilisation de ces derniers jours contre cette loi. Ces mesures liberticides rendront encore plus difficile notre métier sur le terrain que nous exerçons d'ailleurs depuis de nombreuses années. Nous sommes un service public et considérons légitime de rendre des comptes en offrant un maximum de transparence possible. Nous déplorons également que certains fonctionnaires se rendent totalement anonymes en portant par exemple des casquettes et en omettant de porter leur RID. Bien sûr nous ne remettons pas en question la discrétion et même l'anonymat dus à certaines opérations bien spécifiques. Tout comme nos positions et notre vision ne nous empêchent pas d'être attachés à la protection due à n'importe quel fonctionnaire, mais nous croyons sincèrement qu'il n'est plus nécessaire de légiférer pour assurer la protection des Policiers et Gendarmes. En effet, l'interdiction, les menaces par le biais de vidéo ou pas ainsi que les actes malveillants envers les fonctionnaires de police sont déjà condamnés par la loi.

En conclusion, et comme nous avons déjà eu l'honneur de vous en faire part au travers des réunions dans le cadre de la Commission Consultative des Polices Municipales ou plus récemment lors des audio et vidéoconférences, nous pensons qu'avant tout nous devons lutter contre la violence sociale, source incontestable des fractures de notre société et renforcer les services publics nécessaires au bon vivre ensemble.

SUD Collectivités Territoriales
CAIGNAUX Olivier et REVERDEAU Christophe
Paris le 04 décembre 2020

Fédération SUD Collectivités Territoriales
37 rue de la Chapelle aux Bains - 75010 PARIS
tel : 01 52 32 06 06 - mail : fedesudct@gmail.com - www.sud-ct.org - Facebook : @fedesudct

- Un communiqué des représentants SUD CT policiers municipaux adressé aux ministres De Montchalin, Gourault et Darmanin
- Un tract fédéral demandant l'abrogation du jour de carence

Communiqué

Courrier des agents SUD CT de la police municipale adressé aux ministres Amélie De Montchalin, Jacqueline Gourault et Gérard Darmanin

Mesdames et Monsieur,

En tant que-représentant SUD-Collectivités Territoriales et siégeant à la Commission Consultative des Polices Municipales, il nous apparaît important de vous faire part de certaines de nos revendications mais également d'une critique concernant la loi sécurité globale.

Depuis 1999 et la loi dite "loi Chevènement", nous avons assisté à une professionnalisation de la Police Municipale et par conséquent à une forte augmentation des effectifs et des missions qui lui sont dévolues. Même s'il est incontestable que depuis, notre profession a gagné en reconnaissance et en visibilité dues, entre autres, à des formations obligatoires et une uniformisation de nos tenues et sérigraphies de nos véhicules de service, tout n'est pas encore fait au mieux. Nous vous avons d'ailleurs fait part de certains de ces problèmes lors de l'audioconférence du 6 novembre en présence de M. le Préfet de MAZIERE et de M. LENOBLE.

A cela, s'ajoute un fort sentiment de la part des Policier.es Municipaux d'être laissés.es pour compte sur ce que nous appellerons le volet social. La preuve, l'unanimité des positions de l'ensemble des organisations syndicales lors de la visioconférence du 17 novembre présidée par M. le Préfet LAUCH.

Par conséquent, et en préalable à toute autre discussion, nous vous demandons de prendre en compte les revendications suivantes :

- revalorisation immédiate et conséquente du point d'indice pour toutes et tous les fonctionnaires. Depuis la pandémie qui nous touche, l'abnégation de ces personnels est souvent mise en avant, aussi bien au niveau local que national. Point d'indice d'ailleurs bloqué depuis trop longtemps alors que les aides publiques sont distribuées généreusement à des entreprises qui ne supportent pas l'effort national en délocalisant-sans vergogne et licenciant à tour de bras sans aucun contrôle ni pression gouvernementale. Il est donc temps de penser à celles et ceux qui 24 heures sur 24 et 365 jours sur 365 contribuent à un service public efficace et indispensable.

Concernant la filière Police Municipale :

- Obtention de la bonification du 1/5eme (dans la limite de 5 ans, sous réserve de l'accomplissement de 17 ans de service actif effectif).

- Prise en compte dans le calcul des de retraite des primes perçues mensuellement.

Fédération SUD Collectivités Territoriales

31 rue de la Grange aux Belles - 75010 PARIS
tel : 01 58 39 32 09 - mail : fedesudct@gmail.com - www.sud-ct.org - Facebook : @fedesudct



**Courrier des agents SUD CT de la police municipale adressé
aux ministres Amélie De Montchalin,
Jacqueline Gourault et Gérald Darmanin**

Comme énoncé plus haut, nous tenons également à vous faire part de nos inquiétudes concernant la loi sécurité globale. Inquiétudes déjà évoquées lors de l'audioconférence du 6 novembre et dont nous reprendrons certains points.

Nous notons déjà que l'armement systématique des Polices Municipales est écarté. Seul syndicat à avoir fait part de son désaccord sur l'armement obligatoire des policier.es municipaux lors de la réunion plénière de la CCPM de juillet 2019, et nous en sommes satisfaits. Nous déplorons que le principe de libre administration des collectivités renvoie la responsabilité de l'armement aux exécutifs locaux, cela empêchant toute discussion globale sur l'armement de la police municipale et sa dérive militariste.

Concernant l'extension de certaines prérogatives pour les policier.es municipaux, elle soulève, entre autres, le problème de la formation qu'il faudra dispenser et de son coût pour les collectivités. A ce dernier il faudra rajouter le temps attribué à ces nouvelles prérogatives qui sera forcément au détriment des missions essentielles et prioritaires, selon nous, d'une police locale et de proximité.

Il nous apparaît également important de vous faire part de nos doutes concernant l'utilisation de drones, le recours à la vidéo-surveillance et à la reconnaissance faciale qui sont des mesures liberticides et loin d'être la panacée. Il est reconnu que la technologie ne peut remplacer l'humain dans les missions affectées à la police municipale.

Inquiétudes aussi de notre part quant au fait de rendre délictueux le fait de filmer et/ou de diffuser des images de Policiers en intervention. Malheureusement l'actualité ne fait que conforter nos positions. Rappelons-nous les affaires Benalla, celle du Burger King ou encore celle de Geneviève Legay-et tant d'autres depuis. Quelles auraient été les suites données sans les images ?

Plus pragmatiquement, de telles mesures contribueront à rendre encore plus impopulaire la Police, au sens général du terme mais également le gouvernement. La preuve, la forte mobilisation de ces derniers jours contre cette loi. Ces mesures liberticides rendront encore plus difficile notre métier sur le terrain que nous exerçons d'ailleurs depuis de nombreuses années. Nous sommes un service public et considérons légitime de rendre des comptes en offrant un maximum de transparence possible. Nous déplorons également que certain.es fonctionnaires se rendent totalement anonymes en portant par exemple des cagoules et en omettant de porter leur RIO. Bien sûr nous ne remettons pas en question la discrétion et même l'anonymat dus à certaines opérations bien spécifiques. Tout comme nos positions et notre vision ne nous empêchent pas d'être attaché.es à la protection due à n'importe quel fonctionnaire, mais nous croyons sincèrement qu'il n'est plus nécessaire de légiférer pour assurer la protection des Policier.es et Gendarmes. En effet, l'intimidation, les menaces par le biais de vidéo ou pas ainsi que les actes malveillants envers les fonctionnaires de police sont déjà condamnés par la loi.

En conclusion, et comme nous avons déjà eu l'honneur de vous en faire part au travers des réunions dans le cadre de la Commission Consultative des Polices Municipales ou plus récemment lors des audio et vidéoconférences, nous pensons qu'avant tout nous devons lutter contre la violence sociale, source incontestable des fractures de notre société et renforcer les services publics nécessaires au bon vivre ensemble.

SUD Collectivités Territoriales

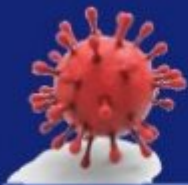
CANIAUX Olivier et REVERDIAU Christophe

Paris le 04 décembre 2020

COMMUNIQUE

Fédération SUD Collectivités Territoriales

31 rue de la Grange aux Belles - 75010 PARIS
tel : 01 58 39 32 09 - mél : fedesudct@gmail.com - www.sud-ct.org - Facebook : @fedesudct



COVID-19

SUPPRIMER LE JOUR DE CARENCE

UNE MESURE DE JUSTICE ET DE PREVENTION A PRENDRE D'URGENCE !

Lors du premier confinement, le gouvernement, en plein marasme, a pris une mesure que nous avons soutenue, ce qui est rare convenons-en. Il s'agissait de la suspension du jour de carence pour maladie (3 jours dans le privé, 1 jour pour les agent.es publics titulaires ou contractuel.les).

Mais le naturel revenant au galop, le même gouvernement a rétabli le jour de carence en juillet.

Depuis, une personne positive au coronavirus est mise en maladie
et se voit retirer le jour de carence de sa paye.

De nombreuses collectivités, en France, jugeant cette décision injuste et dangereuse, ont choisi de ne pas appliquer de jour de carence aux agents malades pendant cette période.

C'est une mesure de justice sociale, mais aussi une obligation pour les employeurs de protéger la santé de leurs agent.es en limitant la propagation du virus. En effet, certain.es agent.es, même symptomatiques, pourraient être tenté.es de venir travailler pour éviter de perdre de l'argent. Nous rappelons que la journée de carence avait été instituée pour réduire l'absentéisme, or le risque de contagion à la COVID, oblige les agent.es à s'absenter pour protéger les autres. Il n'y a donc plus aucune logique !

Pour rassurer d'éventuelles collectivités frileuses, ajoutons que le risque juridique encouru est proche du néant.

C'est ce que confirme la Gazette des communes dans un article qui recense les collectivités qui ont pris position en ce sens.*

Aucune sanction n'a été prise pour celles qui ont eu le courage d'affirmer ces positions !

**Et c'est bien là la logique, puisque l'essentiel, aujourd'hui,
est de préserver la santé de toutes et tous et de garantir la cohésion sociale !**

SUDCT revendique :

- l'abrogation du jour de carence
- la suppression de l'obligation d'être placé en congés de maladie pour les agent.es asymptomatiques qui peuvent être placé.es soit en télétravail, soit en ASA s'ils-elles ne peuvent pas travailler à distance

* <https://www.lagazettedescommunes.com/697151/jour-de-carence-et-complementaire-sante-les-employeurs-prennent-position>

Fédération SUD Collectivités Territoriales

31 rue de la Grange aux Belles - 75010 PARIS

tel : 01 58 39 32 09 - mél : fedesudct@gmail.com - www.sud-ct.fr - Facebook : @fedesudct



- **Emplacement : ré-agir ensemble** > Mobilisations et actualités > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/SUD-CT-Tract-demandant-l-abrogation-du-jour-de-carence-et-Communique-des>